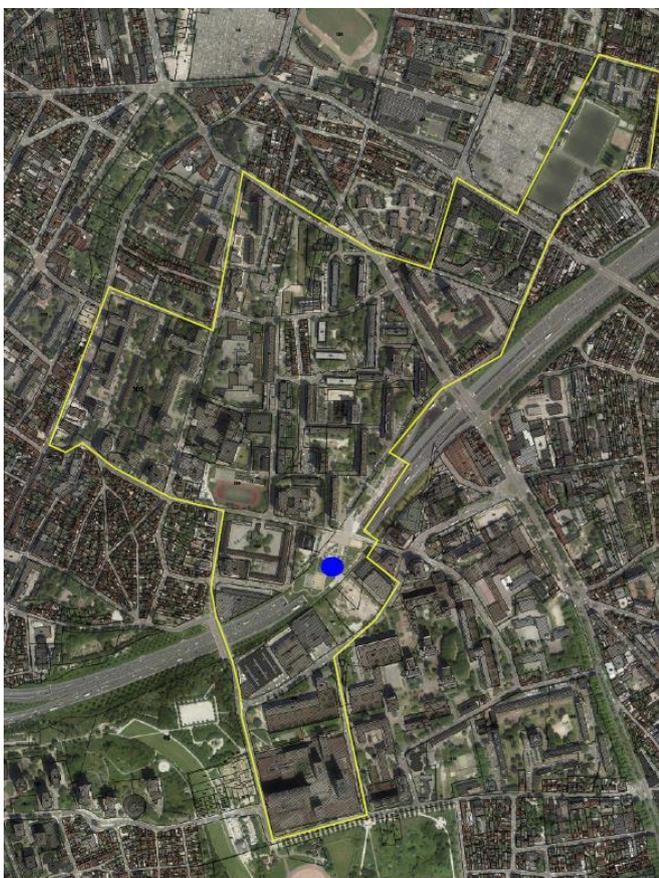


Appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place d'occupations temporaires

ANNEXE 1B : Fiche technique de la parcelle « NPNRU Bagnolet-Montreuil, couverture de l'autoroute A3, Bagnolet »

Contexte urbain :

A cheval sur les communes de Bagnolet et Montreuil, la couverture de l'autoroute a été créée en 2007, comme lieu de couture et de liaison apaisée entre les quartiers des Malassis et de la Noue Bagnolet/Montreuil. Conçu et aménagé comme un espace intergénérationnel et de « multi-activités », la couverture offre des zones d'activités sportives de loisirs, des zones de détente, de jeux pour les habitants.



Néanmoins, si cet espace a été réfléchi comme un lieu de vie et de convivialité inter-quartier, ce dernier reste peu voire mal approprié. L'AMI est une opportunité pour la Ville de Bagnolet d'expérimenter et d'amorcer de nouveaux usages et ainsi de consolider la programmation future du site qui est en cours de structuration. Au regard des aménagements existants, il sera apprécié d'intégrer dans l'animation et la valorisation du site, les dimensions d'agriculture urbaine et de création artistique.

Il sera attendu un travail de concertation avec les habitants du site, afin de coller au plus près aux besoins et demandes des habitants des quartiers environnants.

Informations sur la parcelle

Nom de parcelle : Pas d'indication

Superficie : 13 180 m²

Propriétaire : La Ville de Bagnolet en tant que propriétaire/gestionnaire des équipements et aménagements urbains et la Direction des routes d'Ile-de-France en tant que propriétaire et gestionnaire de la structure technique de la couverture. Une convention de gestion a été rédigée afin de préciser les responsabilités de chacune des parties prenantes

Disponibilité : Immédiate

Durée de disponibilité : 1 an avec possibilité de prolongement.

Au regard de la superficie de la parcelle, le porteur de projet pourra envisager une occupation et animation du site phasées dans le temps et l'espace. Le porteur de projet sera libre de proposer un découpage de la parcelle répondant au mieux aux contraintes techniques et financières qui auront pu être identifiées. Dans ce cas il devra l'indiquer dans sa candidature et préciser qu'elle partie et surface il propose d'occuper.

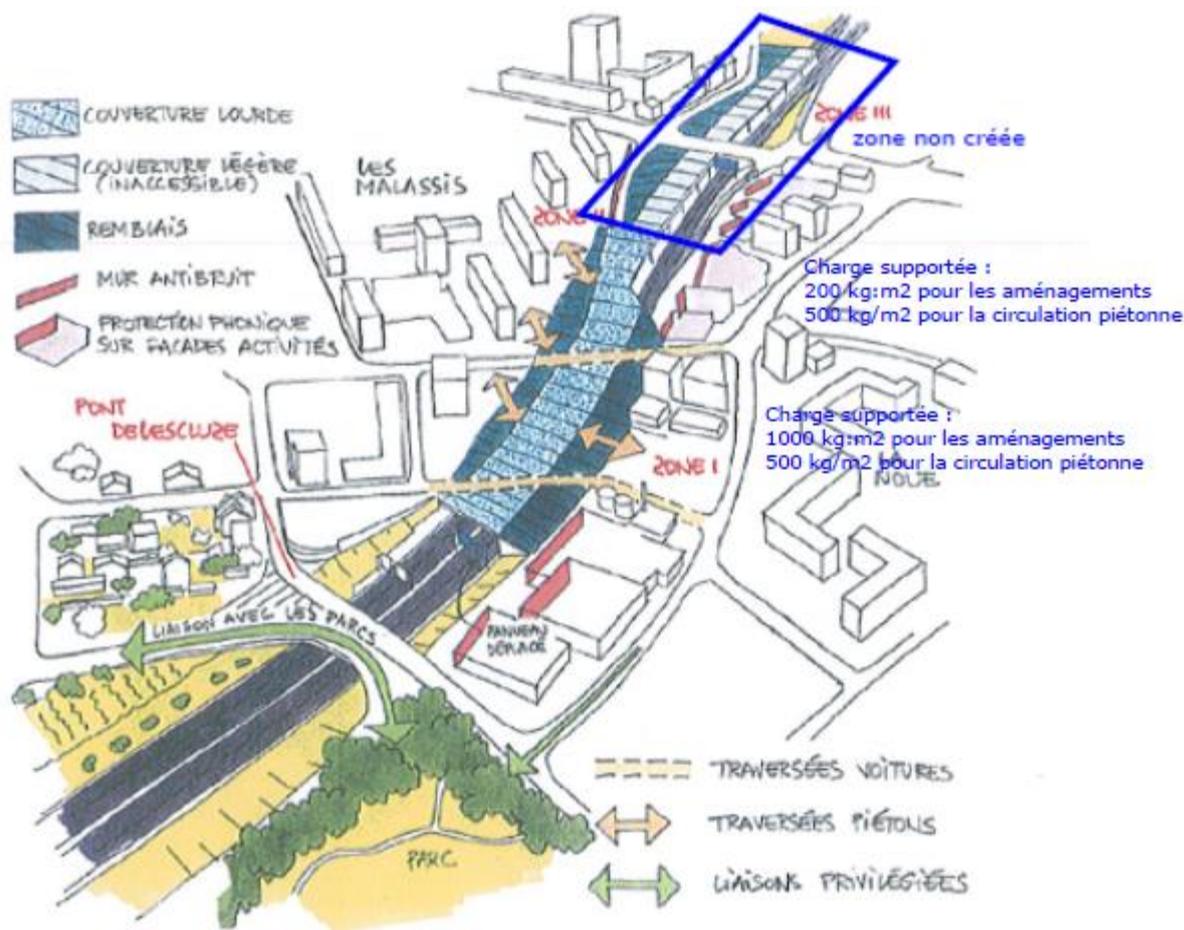
Accessibilité : Le terrain est accessible aux piétons et deux roues, néanmoins l'accès poids lourds n'est pas autorisé. Le site est desservi par les transports en commun (ligne de bus 76).

Raccordement : Le terrain est raccordé en eau. L'abonnement et la consommation seront à la charge du preneur. Le terrain est également raccordé en électricité, par contre le point de raccordement se trouve en bout de parcelle (partie nord). Des aménagements pour raccorder l'ensemble du site en électricité seront sans doute à envisager. L'abonnement en électricité sera à prendre en charge par le preneur.

Pollution : L'étude historique et documentaire réalisée en 2006 n'identifie pas de sources de pollution potentielles sur la parcelle de terrain. Cependant une pollution aux hydrocarbures peut être révélée du fait de la présence de l'autoroute au pied de l'ouvrage.

Atouts : Situé à cheval des communes de Bagnolet et de Montreuil, le terrain jouxte de nombreux espaces résidentiels. Le site bénéficie par ailleurs d'un certain nombre d'aménagements et équipements (aires de jeux, terrain de sports, des espaces plantés) qui permettent de proposer différents usages et ambiances mais qui restent à valoriser.

Points de vigilance : La structure de la couverture de l'autoroute ne supporte pas de poids important. Aussi, les usages à envisager sur cet espace dépendront des charges supportées selon les zones concernées. En effet, la couverture peut être découpée en deux zones. Un descriptif plus précis pourra être remis au prestataire retenu.



Programmation future : La couverture de l'autoroute est au cœur de l'étude urbaine menée dans le cadre du NPNRU ; la programmation de la couverture de l'autoroute est en cours de structuration. Néanmoins, les scénarios d'aménagement s'orientent vers une reconfiguration de cet espace via l'implantation d'un équipement structurant tourné notamment vers la jeunesse.

Orientation souhaitée:

- Dimension territoriale à valoriser en faisant participer les habitants (voire les salariés du quartier) sur la revalorisation/reconquête du site. Toute démarche de diagnostic territorial et de concertation avec les habitants sera largement appréciée (recensement des besoins des habitants, mobilisation des habitants dans la mise en place des actions)
- Dimension artistique/culturelle (scénographie d'exposition éphémère, aménagements artistiques et paysager), écologique (agriculture urbaine) et sportive

